

ARRÊTE N° 12/2024-PM/EW/MC/JR

PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR
LA ROUTE DES GERANIUMS

DU 08 AU 19 JANVIER 2024

LE MAIRE DE LA COMMUNE DU TAMPON

VU les articles 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code pénal ;
VU le Code de la route;
VU l'arrêté municipal n° 23/2013-PM/JMH/DAP/EP en date du 30/01/2013, fixant les limites d'agglomération sur la RN3 et les RD ;
VU l'arrêté municipal n° 776/2023-PM/EW/MC/EP en date du 12/12/2023 ;
VU la demande formulée par l'entreprise LACQ GEOTEC en date du 04/01/2024 ;
VU la permission de voirie en date du 25/09/2023 ;
CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur **la route des Géraniums**, afin de permettre la continuité des travaux de reconnaissances géotechniques, de carottage et essais de déflexion par LACQ GEOTEC ;
DANS l'intérêt de la sécurité publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du lundi 08 janvier 2024 au vendredi 19 janvier 2024, de 7h30 à 16h00, sauf week-end, **la route des Géraniums** est soumise aux prescriptions ci-après définies, en fonction des besoins et au droit des travaux :

- Chaussée rétrécie
- Circulation réglée par alternat par piquets K10
- Stationnement interdit au droit des travaux
- Vitesse limitée à 30 km/h au droit et à l'approche des travaux.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire temporaire est installée par LACQ GEOTEC.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de communauté de brigades de gendarmerie du Tampon, Monsieur le Chef de Service de police municipale et le responsable de LACQ GEOTEC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est affiché et publié.

Fait à TAMPON, le 04 janvier 2024
LE MAIRE


Par Délégation de Fonction
Charles Emile GONTHIER
3ème Adjoint